

Paris, le 3 septembre 2016

## Lignes directrices

L'élaboration du DOS (Document d'orientation stratégique) fût l'occasion pour chaque agent de donner son point de vue. Façon « cent fleurs ». Il y eut de la bagarre mais l'impression qui ressortit alors fût une forme d'appropriation collective d'un avenir, sinon partagé, du moins débattu.

La démarche stratégique (Façon Bruno Bézard) s'est quant à elle largement appuyée sur l'administration centrale et le réseau des directeurs.

Les lignes stratégiques sont apparues après des consultations minimalistes d'aficionados. En tout cas, les représentants des personnels, élus en CAP notamment, ont été consciencieusement bordurés.

Un minimum de concertation aurait pu éviter quelques perles. Enfilons en quelques unes :

### **«L'âge d'or, c'est à dire le passé embelli et perdu est un mythe»**

Si c'est pour dire que le paradis terrestre n'a jamais existé, ni à la DGFIP, ni ailleurs, nous sommes d'accord.

Mais en remontant le temps depuis l'entrée de Bruno PARENT à la DGI en 1981 on constate qu'il y eût des années moins funestes.

- 1981 : La gauche arrive aux affaires et plusieurs milliers d'emplois de fonctionnaires sont créés dont une cohorte d'administrateurs civils. Bruno Parent qui profite de l'aspiration, ne choisit pas, à l'époque, la plus mauvaise maison.

- 1989 : Grand conflit aux finances qui permet de faire bouger la belle endormie (DGI) Jean LEMIERRE alors Directeur Général des Impôts, bénéficie de moyens budgétaires conséquents.

- 2000 : Nouveau conflit aux Finances. Pour les crédits, notamment informatiques, ce fût open bar.

La DGI comme la DGCP bénéficient alors de «contrats de performance» qui garantissent des moyens de fonctionnement sans régulation budgétaire. Dans le même temps, il n'y eût aucune suppression d'emplois, ni en 2000, ni en 2001.

- 2008 : création de la DGFIP dans les conditions que l'on connaît. Avec exigence mais sans misérabilisme.

Depuis 35 ans, il y eût des périodes moins défavorables. Elles ne le furent pas par hasard, mais résultent d'une volonté politique activée par un rapport de force syndical et administratif de haut niveau.

Aujourd'hui, nous sommes, en termes de moyens de fonctionnement, dans une des pires périodes de l'histoire de notre administration depuis Mérovée. Et ça, ce n'est pas un mythe.

**«La situation actuelle n'est pas facile ... peut naître le sentiment d'appartenir à des générations moins favorisées, ce qui est exact..... il faut progresser en termes d'écoute»**

La ligne directrice se résume ainsi «je sais que c'est dur pour vous, je n'y peux rien, mais je compatis».

On conviendra que ça ne fait pas une politique de ressources humaines enthousiasmante.

**«En matière RH, une des pistes consiste à distinguer selon les situations; par exemple ne modifier les règles que pour ceux qui vont entrer dans la fonction publique ou qui viennent de passer un cap important dans la carrière»**

Mine de rien, c'est une véritable prise de position politique. On sait que dans le débat présidentiel de 2017 la question du statut de la fonction publique sera abordée.

A droite, tous les principaux candidats, sauf Alain JUPPE jouent cette sortie progressive du statut de la Fonction publique.

A gauche, on a au moins entendu Emmanuel MACRON considérer que «le statut n'était plus adéquat».

Pourquoi Bruno PARENT s'est-il aventuré sur ce terrain là ? Comprenez qui voudra.

**En août 2012, Philippe PARINI était allé présenter ses lignes directrices au Ministre fraîchement nommé. Ce dernier, urbain, le félicita pour son action et le remercia pour ses lignes directrices si éclairantes. Le mardi soir qui suivit la ligne directrice fût toute tracée : «vous serez remplacé demain en conseil des Ministres. Bien évidemment un bureau et un téléphone seront mis à votre disposition dans les prochains jours. Je vous souhaite une bonne soirée».**  
Et Bruno BEZARD arriva.

## **Coups de projecteur sur la gestion des cadres supérieurs**

Les messages officiels et ceux qui le sont moins permettent de se faire une idée du moment, car les choses bougent très vite sur les repères utiles à la bonne compréhension de la gestion des cadres supérieurs de la DGFIP.

En matière de terminologie, il vaut mieux parler de repères que de règles. On sait que Bruno PARENT est très attaché à l'application mesurée de la loi fiscale. Il en est de même pour les règles de gestion RH dont il fait une application très mesurée.

Nous allons dérouler par grade l'état de l'art :

### **AGFIP de classe exceptionnelle : le retour à la royauté**

Le nouvel arrêté délimitant le périmètre des emplois de ce grade a été publié au JO du 6 juin 2016.

L'arrêté de 2009 définissait un ensemble fermé d'emplois éligibles à la classe exceptionnelle. La nomination emportait la promotion. On relèvera le caractère à dominante républicaine du dispositif.

L'arrêté de 2016 réduit drastiquement le nombre de possibilités (36) et les soumet totalement à la discrétion du DG. Et pour une ambiance plus festive, il y aura un jeu de chaises musicales avec des «sans dents» dans chaque catégorie.

Pour bien comprendre :

parmi les neufs délégués, seuls cinq seront AGFIP-CE, les autres attendront un jour ou pas.

Même logique pour les Directions nationales, les DRFIP, les DDFIP de catégorie 1 etc ....

Pour couronner le tout, le DG pourra nommer ad nutum cinq chargés de mission de ce grade.

Royal non ?

Il n'y aurait pas de nomination AGFIP-CE fin de carrière. On sent pourtant poindre des exceptions !!

## **AGFIP de première classe**

Les promotions à ce grade se font à hauteur de 50 % au tour extérieur. Enfin, semi-extérieur, car parmi les promus, rares sont ceux qui ne sauraient pas retrouver les yeux bandés, le bureau du DG à Bercy depuis le pavillon de l'octroi.

Pour les autres, l'accès sera encore plus difficile en raison notamment du contingentement de la classe exceptionnelle.

En clair, il faudra aller chercher un poste éligible à la CE comme une DDFIP de première catégorie. Pour les plus chanceux et les plus méritants, un dispositif de fin de carrière est toujours miraculeusement possible.

## **AGFIP de classe normale : un volume de promotions en phase avec les objectifs GPEEC**

Onze cadres ont été promus AGFIP depuis le début de l'année. Comme les objectifs GPEEC étaient peu ambitieux, ils ont été respectés (en fourchette basse quand même).

Pour la Direction Générale, tous les tableaux restent ouverts mais comme il n'y aura pas de place pour tout le monde, un dialogue va s'instaurer entre les DDG et les AFIP n'ayant pas vocation à devenir AGFIP. En langue de bois, «le discours managérial doit être clair et adapté pour donner de la visibilité aux cadres».

La promotion AGFIP, c'est comme un concours de pétanque au camping des flots bleus : même si on perd au concours général, il reste la consolante à jouer. Mais bien sûr, sans assurance d'arriver au bout...

## **AFIP**

La situation des AFIP est instable.

### **La rénovation de la sélection.**

La sélection ancienne formule a vécu au moins dans son aspect «une seule chance». Le dispositif hérité pour l'essentiel du «tour de piste DGI» reposait sur un dispositif de gestion des carrières où le cadre non sélectionné rebondissait très vite sur un poste comptable supérieur.

Aujourd'hui, le cadre non sélectionné doit se faire une raison pour longtemps. D'où l'idée d'ouvrir droit à une seconde candidature dans des conditions à définir.

Si nous sommes favorables à cette évolution, il serait illusoire d'en attendre un effet baguette magique. Chaque organisation syndicale a fait valoir son point de vue, une synthèse devrait se dégager à la rentrée.

### **L'affaire du tour extérieur**

Pour faire simple. Le statut prévoit que le grade d'AFIP est ouvert au tour extérieur à hauteur de 3/20 des recrutements.

L'administration devait à compter de 2013 organiser un recrutement en bonne et due forme. Or le dispositif tour extérieur AFIP a été géré de manière critiquable au niveau de la publicité du dispositif, du nombre de postes offerts et des nominations effectuées.

Un candidat non retenu a engagé des recours en contentieux administratif pour rétablir le droit.

L'affaire n'est pas jugée mais ça sent le roussi.

Pour l'avenir il faut absolument revisiter le statut. Concrètement depuis 2013 les candidats extérieurs AFIP se comptent sur les doigts d'une seule main. Faut-il dans ces conditions maintenir un quota de 3/20 de tour extérieur ?

Une chose est certaine, il faut clarifier le rôle de la commission de sélection. Son rôle ne peut pas être comme actuellement d'arrêter la liste des candidats aptes et de publier une liste égale au double des postes offerts.

Il suffirait d'écrire : « la commission publie la liste des candidats aptes par ordre de classement. Dans l'hypothèse où les postes offerts au tour extérieur ne pourront pas être

pourvus par des candidats réunissant les qualités requises, ils seront offerts à la sélection interne »

Le dispositif ainsi sécurisé limiterait considérablement les risques de recours.

En tout cas, c'est une affaire à suivre de près.

### **Dispositif de seconde chance AFIP/AGFIP**

Si vous êtes célibataire, veuf ou divorcé ou si vous souhaitez le devenir rapidement la deuxième chance s'offre à vous.

Il n'y a pas à proprement parler de deuxième chance, le terme est devenu abusif. La réalité est plus prosaïque, lorsqu'un poste n'a pas réussi à être pourvu dans les conditions normales, il est offert en élargissant la plage d'appel. Comme ordinairement les postes sont pourvus, ne subsistent que des postes qui sortent de l'ordinaire.

Ce n'est pas l'esprit originel de la deuxième chance.

**La gestion des cadres de la DGFIP est un problème pour l'institution comme pour chacun individuellement. L'absence de lisibilité est totale et de ce fait les mutations comme les promotions relèvent beaucoup plus d'un heureux concours de circonstances que d'un parcours professionnel un tant soit peu planifié et cohérent.**

**Face à cette situation, la Direction générale préconise la «calinothérapie» comme ligne directrice. Nous prétendons que d'autres solutions sont souhaitables et possibles.**

### **Prélèvement à la source techniquement bien engagé, politiquement à voir**

On ne pourra pas dire que la DGFIP n'aura pas mouillé sa chemise dans le projet de réforme. Techniquement, les services de Bercy travaillent d'arrache-pied pour être opérationnels le 01 janvier 2018.

Même si nous ne sommes pas favorables au prélèvement à la source, s'il devait se mettre en place autant le faire suivant le schéma présenté par Bruno PARENT où la DGFIP conserve la maîtrise de l'ensemble du processus.

Reste le politique.

François Hollande porte la réforme. Dans son discours d'hommage à Michel ROCARD, il a fait référence au prélèvement à la source comme s'inscrivant dans la continuité de la création de la CSG.

Par contre, le MEDEF n'a de cesse de torpiller la réforme. Après avoir compris qu'une opposition frontale serait vaine, il joue la montre en sollicitant un report au 01 janvier 2019.

Sous entendu. «une fois que nos amis seront revenus aux affaires en 2017, on jettera le bébé et l'eau du bain».

La droite se désintéresse provisoirement du sujet le qualifiant de non prioritaire.

Une chose est certaine, vouloir passer une telle réforme dans le dernier PLF du quinquennat est à la fois risqué et audacieux.

Dans un contexte différent, la DGI de Bruno PARENT était prête en 2006 pour la retenue à la source. Puis, il y eut les élections de 2007 et on connaît la suite. Nicolas Sarkozy enterre la réforme.

Dix ans après, l'histoire se répétera-t-elle ?

A voir !

### **Politique de coopération internationale de la DGFIP : une petite idée de la France**

C'est au détour d'une fiche technique rédigée dans le cadre du groupe de travail du 29 juin 2016 avec les organisations syndicales que l'on a découvert les lignes directrices de la coopération internationale de la DGFIP.

En dehors d'une dizaine de pays essentiellement d'Afrique sub-saharienne et du Maghreb, la coopération internationale de la DGFIP s'affiche en «mode mineur» dixit. La musique n'est pas bonne si l'on en juge par les grandes lignes exposées : «recentrage thématique, recentrage géographique, rationalisation des actions» re-dixit.

La coopération internationale va vivre à l'albanaise (des années 1980).

Il faudrait prendre l'exact contre pied de cette stratégie car en matière de coopération internationale, il y a un marché de l'expertise publique dans le domaine des finances publiques. La DGFIP dispose d'un savoir faire et d'experts de grande valeur à l'international. Sous réserve des contraintes diplomatiques habituelles (on ne va pas coopérer avec la Syrie ou le Zimbabwe), il faudrait être présent partout où nos intérêts économiques et politiques sont en jeu. L'international est une source de création d'emplois directs et indirects, de création de valeur, et de rayonnement culturel.

C'est une certaine idée de la France.

### **Redécouvrir Téhéran, Shiraz et Ispahan**

En 2004, une petite équipe de l' ADETEF avait noué des contacts avec l'équipe projet mise en place par le gouvernement iranien en vue d'introduire la TVA en Iran.

Si les Iraniens ont assez confiance dans la Russie pour les questions militaires, ils préfèrent traditionnellement s'adresser aux Allemands ou aux Français pour le budgétaire et l'administration.

Concrètement deux équipes en concurrence pour participer au projet : les Allemands de GTZ et nous.

L'arrivée de **Mahmoud Ahmadinejad** en 2005 a balayé toute velléité de réforme fiscale en Iran. Après dix ans de glaciation diplomatique, les affaires reprennent pour tout le monde.

Les Allemands ont sans doute repris le chemin de Téhéran, Shiraz et Ispahan. La DGFIP qui s'affiche en mode mineur reste à quai façon TIRANA 1980.

### **La section des Administrateurs et Conservateurs est représentée par :**

Christian BOULAIS AGFIP Secrétaire de section et rédacteur du présent journal

Gilles GAUTHIER AGFIP Classe 1 Elu titulaire CAP 1

Claude PAIN AGFIP Classe 1 Elu suppléant CAP 1

Didier JASSELIN Représentant la section au Conseil Syndical de Solidaires FIP

Serge LODIER Conservateur des Hypothèques

Bernard CAMUT Secrétaire national en charge de l'Encadrement supérieur